

DECISION N° 00024/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2025 DU 04 DEC 2025

Pertant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 0013/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2025 du 26 septembre 2025 pour la sécurisation foncière de certains sites devant abriter les ouvrages connexes en prélude aux travaux de construction de la route Abong-Mbang – Lomié (villages Ampel et Mintoum) dans le cadre du projet volet routier avec la BDEAC dans le département du Haut Nyong, Région de l'Est.

Financement : BIP du MINEPAT-Chapitre 94, Exercices 2024, 2025 et 2026 ; Ligne : 94 195 05 110000 522117.

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
 Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
 Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;
 Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
 Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 Vu l'arrêté N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
 Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
 Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 0013/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2025 du 26 septembre 2025 pour la sécurisation foncière de certains sites devant abriter les ouvrages connexes en prélude aux travaux de construction de la route Abong-Mbang – Lomié (villages Ampel et Mintoum) dans le cadre du projet volet routier avec la BDEAC dans le département du Haut Nyong, Région de l'Est ;
 Vu la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja du 02/12/2025

DECIDE:

Article 1: l'entreprise ci-après est retenue pour la sécurisation foncière de certains sites devant abriter les ouvrages connexes en prélude aux travaux de construction de la route Abong-Mbang – Lomié (villages Ampel et Mintoum) dans le cadre du projet volet routier avec la BDEAC dans le département du Haut Nyong, Région de l'Est ainsi qu'il suit :

N° de lot	Désignation	Entreprise	Montant TTC (FCFA)	Délai (mois)
unique	Sécurisation foncière de certains sites devant abriter les ouvrages connexes en prélude aux travaux de construction de la route Abong-Mbang – Lomié (villages Ampel et Mintoum) dans le cadre du projet volet routier avec la BDEAC dans le département du Haut Nyong, Région de l'Est	ETS SANTA SCHOLASTICA	43 930 000	06

Article 2 : La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 04 DEC 2025

Le Coordonnateur

Copie : ARMP

Blondeau Talataka